

Réunion du Comité de pilotage sur le statut des établissements d'enseignement artistique ENBA – LYON – 28 octobre 2005

Etaient présents :

Jean-Pierre Simon, directeur de l'Ecole supérieure d'art de Grenoble, président de l'ANDEA

Yves Robert, directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts de Lyon

Philippe Louisgrand, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Saint-Etienne

Cécile Marie, professeur de philosophie et esthétique à Metz, présidente de la CNEEA

Elisabeth Blachère, secrétaire générale à l'ENBA Lyon

Dominique Peautre, professeur de peinture à l'Ecole des beaux-arts de Dunkerque,
trésorier de la CNEEA

Pierre Mabilie, professeur à l'ERBA Nantes, vice-président de la CNEEA

Joël Tardy, responsable des enseignements à l'ENBA Lyon

Yann Fabes, professeur en option art à l'Ecole des beaux-arts de Saint-Etienne.

L'ordre du jour de la réunion concerne le statut des établissements d'enseignement artistique, chacun s'accordant à reconnaître que la régie municipale directe est un mode de gestion de plus en plus contraignant.

Le statut des professeurs, qui fait l'objet d'un recours en Conseil d'Etat de la part de la CNEEA, est abordé et il apparaît que le statut référent doit être celui des professeurs des écoles nationales. L'urgence quant au travail sur le statut des établissements est soulignée : il conviendrait d'avoir avancé avant la réunion des Assises des écoles d'art fixée aux **29 et 30 mars 2006**.

Il est décidé de confier une étude sur le statut des établissements à un cabinet d'avocats ou de juristes spécialistes du public.

Un préalable est posé : « il s'agit de faire fonctionner des établissements d'enseignement supérieur », à partir duquel un premier cahier des charges est défini :

- Etudier l'évolution des statuts de quelques grandes écoles d'enseignement supérieur, type écoles d'ingénieurs
- Comparer les modes de gestion existants : régie directe, régie personnalisée, EPCC, syndicat mixte
- Proposer le statut le mieux adapté, voire spécifique
- La question des réseaux pourrait figurer sans être la priorité.

L'ENBA Lyon sera pilote quant à la commande de cette étude.

Tous les participants à la réunion sont invités à envoyer par mél leurs propositions à faire figurer dans le cahier des charges : noms des écoles à étudier...

Ces éléments, comme l'éventuelle communication d'adresses d'avocats, devront être envoyés pour le **15 novembre** à Lyon

Un devis sera demandé, mais il convient dès à présent poser la question du financement : l'ANDEA, l'ADERA et éventuellement la CNEEA et le réseau du Nord (Dunkerque, Valenciennes, Tourcoing, Cambrai) pourraient partager le financement.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu à **Saint-Etienne**, le **mardi 6 décembre**.